



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 10 avril 2017 chargeant monsieur Pierre Canu des fonctions de chef du service de l'aménagement foncier et du boisement - direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement - pôle aménagement et développement territorial et de responsable par intérim de la cellule technique aménagement foncier - service de l'aménagement foncier et du boisement à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'arrêté du 9 janvier 2018 chargeant monsieur Yannick Dirryckx, ingénieur principal des fonctions de chef du service des espaces naturels et de la randonnée - direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement - pôle aménagement et développement territorial à compter du 1^{er} février 2018,

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2021 admettant sur sa demande monsieur Pierre Canu, attaché hors classe à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2021,

Vu l'arrêté n°04/2022 du 12 octobre 2022 portant organisation des services départementaux,

Vu la note du 10 août 2021 de monsieur Jean-Luc Dehuysser - directeur du pôle aménagement et développement territorial sollicitant que monsieur Yannick Dirryckx, ingénieur principal, soit chargé des fonctions par intérim de chef du service de l'aménagement foncier et du boisement - direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement - pôle aménagement et développement territorial à compter du 1^{er} octobre 2021, date de départ à la retraite de Monsieur Pierre Canu,

Vu l'organigramme des services du Département d'octobre 2022 indiquant que monsieur Yannick Dirryckx assure également l'intérim de la cellule technique aménagement foncier - service de l'aménagement foncier et du boisement depuis le départ à la retraite de monsieur Pierre Canu au 1^{er} octobre 2021,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Accusé de réception en préfecture 062-226200012-20221206-RH12211BL1222-DE Date de télétransmission : 08/12/2022 Date de réception préfecture : 08/12/2022
--

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 1 :

A compter du 1^{er} octobre 2021, monsieur Yannick Dirryckx, ingénieur territorial principal, est chargé des fonctions par intérim de chef du service de l'aménagement foncier et du boisement - direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement - pôle aménagement et développement territorial, et également chargé des fonctions de responsable par intérim de la cellule technique aménagement foncier - service aménagement foncier et du boisement compter du 1^{er} octobre 2021.

Article 2 :

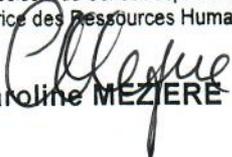
Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY

Pour le Président du Conseil départemental
La Directrice des Ressources Humaines


Caroline MEZIERE

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20221206-RH12211BL1222-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022